

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

NOTE D'INFORMATION

PERISCOLAIRE 2017-2018

► **ACCUEIL DE LOISIRS/ATELIERS PERISCOLAIRES : du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 juillet 2018 inclus**

- ✓ **L'Accueil de Loisirs** Intercommunal d'Unverre est habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir. Il fonctionnera **sur le temps périscolaire (matin, soir)**. **La capacité d'accueil sur le temps périscolaire est de 48 enfants** (20 de moins de 6 ans et 28 de plus de 6 ans).
- ✓ **Les Ateliers périscolaires** sont des activités culturelles, sportives, artistiques... définies selon un programme d'activités, de vacances à vacances. Ils fonctionneront **sur le temps périscolaire (soir)**. **Les enfants sont intégrés dans l'Accueil périscolaire sur le créneau horaire prévu.**

L'Accueil de Loisirs et les Ateliers périscolaires sont ouverts aux enfants âgés de 3ans à 11 ans qui sont scolarisés à Unverre. La CAF et la MSA participent au financement de la structure.

► **JOURS ET HEURES D'OUVERTURE**

Accueil de Loisirs (périscolaire):

- *lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h50 et de 15h40 à 19h*
- *mercredi de 7h15 à 8h50*

Ateliers périscolaires :

- *lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h40 à 16h30*

Il est demandé de respecter les horaires de fin d'activité.

► **FREQUENTATION**

Inscription par jour daté, le matin et/ou le soir selon la prestation souhaitée. Une fiche d'inscription annuelle avec les jours retenus (matin et/ou soir) est à renseigner.

► **INSCRIPTION**

- **Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers**
- **Dossier d'inscription disponible** à l'Accueil de Loisirs d'Unverre, à l'Annexe Administrative du Perche-Gouet à Unverre, à la CDC du Grand Châteaudun et téléchargeable sur le site **www.perchegouet.com**.
- **Réception des dossiers :**
 - **Accueil de Loisirs d'Unverre** aux horaires habituels d'ouverture.
 - **Annexe administrative du Perche-Gouet, 3 rue du professeur Félix Lejars, 28160 Unverre :** du lundi au vendredi, de 9h à 11h et de 14h à 16h.
- **Renseignements complémentaires** auprès du référent de l'Accueil de Loisirs d'Unverre/Ateliers périscolaires (02 37 97 25 07 -06 20 99 28 45) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (06 11 88 13 28).
- **L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Périscolaire, les Accueils de Loisirs et Ecoles de Musique.**

► **ENCADREMENT**

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR L'INSCRIPTION

- **Carnet de santé de l'enfant** (photocopie pages vaccinations)
- Photocopie de l'**avis d'imposition 2017** (sur les revenus 2016)
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** «individuelle» ou «extra-scolaire» (durée de validité 1 an)
- **Certificat médical** d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)
- **Fiche sanitaire** de liaison

En cas de réinscription sur une autre période aux Accueils de Loisirs/Accueils périscolaires/Ateliers périscolaires de la CDC du Grand Châteaudun, les documents justificatifs demandés ci-dessus ne seront pas redemandés dans la limite de leurs durées de validité, sauf en cas d'éventuels changements (nouveaux vaccins...).

Merci de nous en tenir informé.

TARIFS :

Revenus nets mensuels du foyer	Accueil Périscolaire MATIN (de 7h15 à 8h50)	Accueil Périscolaire SOIR (de 15h40 à 19h)	Ateliers Périscolaires SOIR (de 15h40 à 16h30)
Jusqu'à 1.100 €	0,72 €	1,44 €	0,58 €
De 1.101 à 1.400 €	0,87 €	1,72 €	0,69 €
De 1.401 € à 1.700 €	1,00 €	2,00 €	0,81 €
De 1.701 € à 2.000 €	1,13 €	2,26 €	0,91 €
De 2.001 € à 2.300 €	1,27 €	2,54 €	1,02 €
De 2.301 € à 2800 €	1,41 €	2,83 €	1,13 €
De 2801 € à 3200 €	1,55 €	3,10 €	1,24 €
De 3201 € à 3600 €	1,68 €	3,36 €	1,36 €
Plus de 3601 €	1,82 €	3,64 €	1,47 €

- ✓ **Les tarifs** sont calculés en fonction **de vos revenus 2016**.
- ✓ **Dégressivité de 10 % sur le tarif du matin ou du soir est appliquée pour le 2ème enfant, le 3ème enfant, etc... fréquentant également l'Accueil de Loisirs (périscolaire)**
- ✓ **Le règlement** sera à effectuer à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun.
- ✓ Possibilité de paiement par chèque ANCV et/ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU).
- ✓ **En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation),** et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence (matin et/ou soir Accueil périscolaire) ne seront pas facturés.

Extrait du règlement intérieur

Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h. L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail...) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).

En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et/ou de la présence de l'enfant aux APC le soir, il est demandé de prévenir le responsable de l'Accueil de Loisirs.

Dues aux accidents de la vie (décès, **perte d'emploi...**), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, **15 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

MODALITES DE PAIEMENT

- Paiement en espèces, en Carte Bancaire : à la Trésorerie de Châteaudun.
Pour des raisons de proximité, il est possible de payer en espèces (jusqu'à 300 €) et par Carte Bancaire à la Trésorerie de Brou.
- Paiement par chèque (envoi postal) : à la Trésorerie de Châteaudun
- Paiement par virement (compte Banque de France ci-dessous) : à la Trésorerie de Châteaudun

028015 - 0 TRESORERIE DE CHATEAUDUN									
Coordonnées									
Adresse	14 RUE DE LA MADELEINE 28205 CHATEAUDUN CEDEX								
Adresse postale	BP 60115 28205 CHATEAUDUN CEDEX								
Téléphone	02 37 45 22 62								
Télécopie	02 37 45 94 73								
Mél	t028015@doflp.finances.gouv.fr								
Siret	13001016800255								
Coordonnées bancaires									
RIB									
Code flux	Auto / Classique	Code banque			Code guichet		N° compte		
053	Automatisé	30001			00284		02800000000 - 18		
IBAN									
Code flux	Auto / Classique	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
053	Automatisé	FR70	3000	1002	8402	8000	0000	018	BDFEFRPPCCT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

Date et heure de réception
du dossier d'inscription :

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

FICHE D'INSCRIPTION

PERISCOLAIRE 2017-2018

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

PERSONNE RESPONSABLE : PERE MERE TUTEUR

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ N° téléphone maison : ▶ N° téléphone travail : ▶ N° portable(s) :

▶ N° fax : ▶ E-mail (s) :

PERSONNE CONJOINT(E) : PERE MERE Autres (à préciser) :

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ N° téléphone maison : ▶ N° téléphone travail : ▶ N° portable(s) :

▶ N° fax : ▶ E-mail (s) :

SITUATION FAMILIALE :

Nombre total d'enfants :

Nombre d'enfants à charge :

Marié (e) Célibataire Divorcé (é) Pacsé (e) Séparé (e) Union maritale Veuf (ve)

REGIME :

AGRICOLE (MSA) SNCF/RATP REGIME GENERAL ET FONCTIONNAIRE

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES :

▶ Allocataire : OUI NON CAF MSA RSI Autres (à préciser) :

▶ Si oui, nom et prénom de l'allocataire :

▶ Numéro de l'allocataire (fournir un justificatif) :

PROFESSION :

▶ Madame : ▶ Lieu de travail :

▶ Monsieur : ▶ Lieu de travail :

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS DE SANTE (remboursement maladie) :

CPAM MSA RSI Autres (à préciser) :

▶ Nom et prénom de l'assuré :

▶ Numéro de sécurité sociale (fournir un justificatif) :

PARTICIPATION ENTREPRISE :

OUI NON

▶ Si oui, libellé et coordonnées de l'entreprise :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE


Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Code de l'Action Sociale et des Familles

 <p>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</p>	Enfant : Nom :	Prénom:.....
	Date de naissance :	Garçon : <input type="checkbox"/> Fille : <input type="checkbox"/>
	Adresse :	

Accueil de Loisirs «Unverre» - dates du séjour :

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé et sera rendue au terme de l'accueil.

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés			Dates
	oui	non			oui	non	
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication - **Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication**

II – Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : Médicamenteuses : oui non Asthme : oui non Alimentaires : oui non

Autres :

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates

et les **précautions à prendre**

III - Recommandations utiles des parents :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : Travail : Portable :

Nom et tél. du médecin traitant (facultatif) :

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

AUTORISATION DES PARENTS

Valable sur les périodes du périscolaire matin/soir, du mercredi après-midi, des vacances

PERISCOLAIRE 2017 - 2018

► **Je soussigné (e) :**

► **Responsable de l'enfant :**

► **Autorise** mon enfant à participer à toutes les activités de l'Accueil de Loisirs, y compris :

- aux grandes sorties : OUI NON
- à la piscine : OUI NON
- aux activités physiques et sportives : OUI NON
- aux mini-camps : OUI NON

► **Autorise** l'équipe d'animation à le photographier ou le filmer dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs :

OUI NON

► **Autorise** la Communauté de Communes du Grand Châteaudun à utiliser les photos et les films de mon enfant dans le cadre de la communication Intercommunale (site internet, bulletin intercommunal....) : OUI NON

► **Autorise** le Directeur de l'Accueil de Loisirs ou/et un animateur à transporter mon (mes) enfant(s) dans leur véhicule, si nécessaire : OUI NON

► **Autorise** mon enfant à quitter l'Accueil de Loisirs sans accompagnement : OUI NON

Noms et adresses des personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

①

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

②

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

Noms et adresses des personnes à prévenir en cas d'urgence :

①

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

②

► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

► Nom du médecin traitant : ► N° téléphone :

► En cas d'absence de celui-ci, nom et n° de téléphone d'un autre médecin à contacter :

.....

► Le : ► Signature du représentant légal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

Pièces manquantes :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

Cadre réservé à l'Accueil de Loisirs

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

► Nom : Prénom :

► Date de naissance : Age : Garçon Fille

► Fréquentation à l'Accueil de Loisirs (cocher les jours retenus) :

DATES	MATIN	SOIR	
	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 7h15 à 8h50)	ATELIERS PERISCOLAIRES (de 15h40 à 16h30)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 15h40 à 19h)
Lundi 4 septembre 2017			
Mardi 5 septembre 2017			
Mercredi 6 septembre 2017			
Jeudi 7 septembre 2017			
Vendredi 8 septembre 2017			
Lundi 11 septembre 2017			
Mardi 12 septembre 2017			
Mercredi 13 septembre 2017			
Jeudi 14 septembre 2017			
Vendredi 15 septembre 2017			
Lundi 18 septembre 2017			
Mardi 19 septembre 2017			
Mercredi 20 septembre 2017			
Jeudi 21 septembre 2017			
Vendredi 22 septembre 2017			
Lundi 25 septembre 2017			
Mardi 26 septembre 2017			
Mercredi 27 septembre 2017			
Jeudi 28 septembre 2017			
Vendredi 29 septembre 2017			
Lundi 2 octobre 2017			
Mardi 3 octobre 2017			
Mercredi 4 octobre 2017			
Jeudi 5 octobre 2017			
Vendredi 6 octobre 2017			
Lundi 9 octobre 2017			
Mardi 10 octobre 2017			
Mercredi 11 octobre 2017			
Jeudi 12 octobre 2017			
Vendredi 13 octobre 2017			
Lundi 16 octobre 2017			
Mardi 17 octobre 2017			
Mercredi 18 octobre 2017			
Jeudi 19 octobre 2017			
Vendredi 20 octobre 2017			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

DATES	MATIN	SOIR	
	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 7h15 à 8h50)	ATELIERS PERISCOLAIRES (de 15h40 à 16h30)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 15h40 à 19h)
Lundi 6 novembre 2017			
Mardi 7 novembre 2017			
Mercredi 8 novembre 2017			
Jeudi 9 novembre 2017			
Vendredi 10 novembre 2017			
Lundi 13 novembre 2017			
Mardi 14 novembre 2017			
Mercredi 15 novembre 2017			
Jeudi 16 novembre 2017			
Vendredi 17 novembre 2017			
Lundi 20 novembre 2017			
Mardi 21 novembre 2017			
Mercredi 22 novembre 2017			
Jeudi 23 novembre 2017			
Vendredi 24 novembre 2017			
Lundi 27 novembre 2017			
Mardi 28 novembre 2017			
Mercredi 29 novembre 2017			
Jeudi 30 novembre 2017			
Vendredi 1 décembre 2017			
Lundi 4 décembre 2017			
Mardi 5 décembre 2017			
Mercredi 6 décembre 2017			
Jeudi 7 décembre 2017			
Vendredi 8 décembre 2017			
Lundi 11 décembre 2017			
Mardi 12 décembre 2017			
Mercredi 13 décembre 2017			
Jeudi 14 décembre 2017			
Vendredi 15 décembre 2017			
Lundi 18 décembre 2017			
Mardi 19 décembre 2017			
Mercredi 20 décembre 2017			
Jeudi 21 décembre 2017			
Vendredi 22 décembre 2017			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

DATES	MATIN	SOIR	
	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 7h15 à 8h50)	ATELIERS PERISCOLAIRES (de 15h40 à 16h30)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 15h40 à 19h)
Lundi 8 janvier 2018			
Mardi 9 janvier 2018			
Mercredi 10 janvier 2018			
Jeudi 11 janvier 2018			
Vendredi 12 janvier 2018			
Lundi 15 janvier 2018			
Mardi 16 janvier 2018			
Mercredi 17 janvier 2018			
Jeudi 18 janvier 2018			
Vendredi 19 janvier 2018			
Lundi 22 janvier 2018			
Mardi 23 janvier 2018			
Mercredi 24 janvier 2018			
Jeudi 25 janvier 2018			
Vendredi 26 janvier 2018			
Lundi 29 janvier 2018			
Mardi 30 janvier 2018			
Mercredi 31 janvier 2018			
Jeudi 1 février 2018			
Vendredi 2 février 2018			
Lundi 5 février 2018			
Mardi 6 février 2018			
Mercredi 7 février 2018			
Jeudi 8 février 2018			
Vendredi 9 février 2018			
Lundi 12 février 2018			
Mardi 13 février 2018			
Mercredi 14 février 2018			
Jeudi 15 février 2018			
Vendredi 16 février 2018			
Lundi 19 février 2018			
Mardi 20 février 2018			
Mercredi 21 février 2018			
Jeudi 22 février 2018			
Vendredi 23 février 2018			
Lundi 12 mars 2018			
Mardi 13 mars 2018			
Mercredi 14 mars 2018			
Jeudi 15 mars 2018			
Vendredi 16 mars 2018			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

DATES	MATIN	SOIR	
	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 7h15 à 8h50)	ATELIERS PERISCOLAIRES (de 15h40 à 16h30)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 15h40 à 19h)
Lundi 19 mars 2018			
Mardi 20 mars 2018			
Mercredi 21 mars 2018			
Jeudi 22 mars 2018			
Vendredi 23 mars 2018			
Lundi 26 mars 2018			
Mardi 27 mars 2018			
Mercredi 28 mars 2018			
Jeudi 29 mars 2018			
Vendredi 30 mars 2018			
Mardi 3 avril 2018			
Mercredi 4 avril 2018			
Jeudi 5 avril 2018			
Vendredi 6 avril 2018			
Lundi 9 avril 2018			
Mardi 10 avril 2018			
Mercredi 11 avril 2018			
Jeudi 12 avril 2018			
Vendredi 13 avril 2018			
Lundi 16 avril 2018			
Mardi 17 avril 2018			
Mercredi 18 avril 2018			
Jeudi 19 avril 2018			
Vendredi 20 avril 2018			
Lundi 7 mai 2018			
Mercredi 9 mai 2018			
Vendredi 11 mai 2018			
Lundi 14 mai 2018			
Mardi 15 mai 2018			
Mercredi 16 mai 2018			
Jeudi 17 mai 2018			
Vendredi 18 mai 2018			
Mardi 22 mai 2018			
Mercredi 23 mai 2018			
Jeudi 24 mai 2018			
Vendredi 25 mai 2018			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

DATES	MATIN	SOIR	
	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 7h15 à 8h50)	ATELIERS PERISCOLAIRES (de 15h40 à 16h30)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (de 15h40 à 19h)
Lundi 28 mai 2018			
Mardi 29 mai 2018			
Mercredi 30 mai 2018			
Jeudi 31 mai 2018			
Vendredi 1 juin 2018			
Lundi 4 juin 2018			
Mardi 5 juin 2018			
Mercredi 6 juin 2018			
Jeudi 7 juin 2018			
Vendredi 8 juin 2018			
Lundi 11 juin 2018			
Mardi 12 juin 2018			
Mercredi 13 juin 2018			
Jeudi 14 juin 2018			
Vendredi 15 juin 2018			
Lundi 18 juin 2018			
Mardi 19 juin 2018			
Mercredi 20 juin 2018			
Jeudi 21 juin 2018			
Vendredi 22 juin 2018			
Lundi 25 juin 2018			
Mardi 26 juin 2018			
Mercredi 27 juin 2018			
Jeudi 28 juin 2018			
Vendredi 29 juin 2018			
Lundi 2 juillet 2018			
Mardi 3 juillet 2018			
Mercredi 4 juillet 2018			
Jeudi 5 juillet 2018			
Vendredi 6 juillet 2018			

Je m'engage à ce que mon enfant : fréquente l'Accueil de Loisirs/Ateliers périscolaires les jours cochés ci-dessus.

Le :

Signature du représentant légal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR

PERISCOLAIRE 2017 - 2018

Généralités

Les Accueils de Loisirs sont des entités éducatives habilitées pour accueillir des mineurs à l'occasion des loisirs en excluant les cours et apprentissages particuliers. Ce ne sont pas des « garderies », mais des structures qui prennent en compte des exigences pédagogiques spécifiques inscrites dans un projet.

L'Accueil de Loisirs d'Unverre de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, agréé la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir accueille **sur le temps périscolaire (matin et/ou le soir) les enfants de 3 ans à 11 ans qui sont scolarisés à Unverre. La CAF et la MSA participent au financement de la structure.**

Ouverture : du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 juillet 2018 inclus

- ✓ **Accueil de Loisirs (périscolaire) :** *lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h50 et de 15h40 à 19h ;
le mercredi de 7h15 à 8h50*
- ✓ **Ateliers Périscolaires :** *lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h40 à 16h30*

Il est demandé de respecter les horaires de fin d'activité. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, 15 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.

Inscription

- **Inscription par jour daté, le matin et/ou le soir.** Une fiche d'inscription annuelle avec les jours retenus (matin et/ou soir) est à renseigner.
- **Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers**
- **Dossier d'inscription** disponible à l'Accueil de Loisirs d'Unverre, à l'Annexe Administrative du Perche-Gouet à Unverre, à la CDC du Grand Châteaudun et téléchargeable sur le site www.perchegouet.com.
- **Réception des dossiers :**
 - Annexe administrative du Perche-Gouet, 3 rue du professeur Félix Lejars, 28160 Unverre : du lundi au vendredi, de 9h à 11h et de 14h à 16h.
 - Accueil de Loisirs d'Unverre aux horaires habituels d'ouverture.
- **Renseignements complémentaires** auprès de la référente de l'Accueil de Loisirs d'Unverre/Ateliers périscolaires (02 37 97 25 07 -06 20 99 28 45) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (06 11 88 13 28).
- **L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Périscolaire, les Accueils de Loisirs et Ecoles de Musique.**
- **Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h.** L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail...) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).
- **En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et/ou de la présence de l'enfant aux APC le soir, il est demandé de prévenir responsable de l'Accueil de Loisirs.**

Joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- Attestation d'assurance responsabilité civile ou d'assurance extra scolaire ;
- photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition ;
- Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations) ;
- Certificat médical d'aptitude au sport ;
- Fiche sanitaire de liaison.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Annexe administrative du Perche-Gouet

3, rue du Professeur Félix Lejars - 28160 UNVERRE

Tél. : 02 37 97 30 57 - Fax : 02 37 97 32 68 - e-mail : cdc.perchegouet@wanadoo.fr - www.perchegouet.com

ACCUEIL DE LOISIRS D'UNVERRE

1, rue des Sorbiers – 28160 Unverre - Tél. : 02 37 97 25 07 - Portable : 06 20 99 28 45

e-mail : al.unverre@orange.fr

Encadrement

Dans le respect de la réglementation, et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnel qualifié renforcées éventuellement par des intervenants diplômés pour la pratique des activités dites à risques, ou nécessitant une spécificité (activités nautiques, escalade, ...).

Accueil

Le(s) parent(s), ou autre(s) personne(s) accompagnant l'(les) enfant (s) devront élarger une feuille de présence, le matin et le soir (uniquement le mercredi et les vacances). **Les parents devront signer une décharge, si leur (s) enfant (s) est/sont confié(s) à une tierce personne à la sortie de l'Accueil de Loisirs/Ateliers périscolaires.**

Activités

Différentes activités pédagogiques et animations sont organisées sur le temps périscolaire du matin et du soir.

Discipline

Les enfants sont tenus au respect de l'encadrant et des adultes en général et doivent se respecter mutuellement.

Tout manquement et débordement, toutes violences physiques ou morales seront soumis à l'avis de la Commission Services aux personnes et aux familles, par l'intermédiaire de son Vice-président, qui jugera de la gravité des faits. Une exclusion de l'Accueil de Loisirs pourra être proposée.

Tarifs

Le règlement de la participation s'effectuera à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun. Possibilité de paiement par chèque ANCV et/ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Absence : Dues à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation, ...), sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés. Dues aux accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Sécurité – Hygiène

En cas de problème de santé, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se chargent de contacter les parents puis le médecin traitant ou les pompiers qui seront amenés à intervenir dans toute urgence. Le personnel d'encadrement n'est pas habilité à donner des médicaments à l'enfant dans le cadre d'un traitement médical. Ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier d'inscription), l'autorisation médicale. Les enfants devront être à jour de leurs vaccins. Le responsable de l'Accueil de Loisirs se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène et de propreté (poux,...).

Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

Divers

Les enfants sont quelquefois filmés et/ou photographiés dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs/Ateliers périscolaires. Une autorisation des parents est requise.

Repas

Le goûter sera fourni le soir, et pris à l'Accueil de Loisirs.

Je, soussigné (e)

Père – Mère – Responsable légal* – de l'enfant (* Rayer les mentions inutiles) :

Nom : Prénom :

Domicilié (e) à :

M'engage à respecter le règlement intérieur et les horaires d'accueil, d'activités et de départ définis pour l'Accueil de Loisirs/Ateliers périscolaires d'Unverre.

Le : **Signature (s) du (des) responsables de l'enfant :**